



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

Carcassonne, le 22 septembre 2022

SPRISR/UPRNT
Affaire suivie par : UPRNT
04 68 10 31 00
ddtm-sprsr-ucr@aude.gouv.fr

22.762

Monsieur, le maire,

L'étude hydraulique menée dans le cadre de la révision du plan de prévention du risque inondation (PPRI) sur la commune de Villegailhenc est en cours de finalisation.

Aujourd'hui nous disposons d'une cartographie de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau mise à jour.

Cette étude d'aléa inondation a pris en compte le nouveau pont de la RD118 et l'effacement des maisons détruites ou en cours d'expropriation. Les études d'aménagement hydraulique et de restauration physique du Trapel, initiées par le Syndicat Mixte Aude Centre, n'ont pu être intégrées, au regard de leur état d'avancement et du fait que ce projet n'est pas encore autorisé au niveau administratif.

Conformément à l'article L.132-2 du Code de l'urbanisme, par le présent courrier, je porte à votre connaissance cette cartographie, qui sera complétée ultérieurement par la cartographie de l'aléa inondation par ruissellement. A cette cartographie sont jointes les prescriptions relatives au niveau d'aléa considéré.

Une fois l'ensemble des cartes d'aléas inondations établi, mes services viendront en mairie vous les présenter et échanger avec vous sur les enjeux installés sur votre commune.

En attendant, je vous demande de prendre en compte cette évolution de la connaissance du risque inondation lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme au titre de l'article R111-2 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Prefet,

Thierry BONNIER

Monsieur Proust
Maire de Villegailhenc
1 rue des Effaches
11 600 Villegailhenc